



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : APPROBATION DES NOUVEAUX TARIFS APPLIQUES AUX ACCUEILS DE LOISIRS A PARTIR DE LA RENTREE SCOLAIRE 2024/2025	Nombre de Conseillers : 38 En exercice : 38 Présents : 31 Votants : 35 Délib. n°14- 05/03/2024
	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 mars, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ile sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la Commune de Néfiach, salle de fêtes sous la présidence de Marc BIANCHINI.

Date de la convocation : le mardi 27 février 2024

Présents : ALESSANDRIA Annabelle (T), AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), COSTE Claude (T), DOMENECH Alain (T), DRAGUÉ Céline (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), GARSAU Jacques (T), GOMEZ Claude (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), POUDADE Daniëlle (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), TRAFFI Pascal (T), VIDAL Sylvie (T), VILA Patrice (T).

Absents excusés : FORASTE Guy (T), LECOINNET Jean-Philippe (T), SURJUS Monique (T).

Absents ayant donné pouvoir : BURGHOFFER William (T) à AYMERICH Claude (T), HARIBOU Ali (T) à SILVESTRE Joseph (T), PETIT Vivien (T) à GARSAU Jacques (T), PARRILLA Jérôme (T) à METLAINE Naïma (T).

BONMARTEL Jonathan a été nommé secrétaire de séance.

RF
Prades

VU le Code général des collectivités territoriales,

Date de réception de l'AR: 12/03/2024

066 246800415 DE 013_2024 DE

CONSIDERANT que les tarifs des accueils de loisirs maternels et élémentaires périscolaires n'ont pas été révisés depuis 2019, ceux des adolescents depuis 2013.

CONSIDERANT que lors du Conseil Communautaire du 5 juillet 2023, les tarifs des mercredis et du temps extrascolaire ont déjà été réévalués. Dans un second temps, il était prévu de revoir ceux appliqués durant le temps périscolaire.

CONSIDERANT que deux commissions de travail se sont réunies les 15 et 25 novembre 2023.

Il a été convenu d'appliquer des nouveaux tarifs pour les mercredis en apportant un service supplémentaire aux familles (possibilité d'inclure le repas à la réservation), pour les accueils du matin et du soir (suppression des « 3D » et lissage des forfaits) et pour les adhésions des espaces ados (adhésion appliqué en périscolaire et extrascolaire). Les tarifs sont annexés au rapport.

CONSIDERANT qu'il est ainsi proposé de revoir les tarifs appliqués aux usagers des accueils de loisirs maternels, élémentaires et adolescents à partir de la rentrée scolaire 2024/2025 tels que présentés en annexe.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire,**

VALIDE les propositions relatives aux tarifs appliqués aux usagers dans le cadre des accueils de loisirs maternels, élémentaires et adolescents à compter de la rentrée scolaire 2024/2025 tels que présentés en annexe.

Fait et délibéré à Néfiach, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président
Marc BIANCHINI**

